

**RETRAITÉS
POUR LE POU-
VOIR D'ACHAT**

* Lire page 8

**DÉPENSER PLUS
POUR SE
SOIGNER MOINS**

* Lire page 3

**AMIANTE :
PROCÉS SNPE
ET ROXEL**

* Lire page 6

UPR
Sud

Le Lien
des

Sud

Préretirés & Retirés de SNPE et ROXEL

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

* Union des Préretirés et Retirés Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnp.e.fr



Jeudi 18
novembre 2010



* * *

**Manifestons le 23 novembre !
Abrogation de la loi !**

☛ C'est par un coup de force que gouvernement, parlement et patronat veulent imposer leur contre-réforme. Ne lâchons rien ! Manifestons le 23 novembre !

* Lire en pages 4 et 5 *



**Repas de Fin
d'Année des
Préretirés
et Retirés**

Jeudi 16 Décembre

(voir en page 7)

Cher Adhérent(e),

○ La mobilisation contre la contre-réforme des retraites ne doit pas s'arrêter. Dans un pays sans commune mesure plus riche qu'à la libération, maintenir retraite et assurance maladie -qui est aussi attaquée- est plus que possible à condition d'imposer une autre répartition des richesses. C'est contre ça qu'ils complotent. C'est pour ça que nous luttons. Ne lâchons rien !



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 25 octobre 2010

Inflation juteuse pour facture... électrique

■ Le gouvernement a donné l'aval à une nouvelle hausse de l'électricité de + 3,22% après les + 3,4% d'août ! Une bonne inflation, comme dirait Dati, à comparer avec les 0,9% pour nos retraites ! A ce tarif là, c'est le consommateur qui disjoncte ! Mais, pas de panique, les Fouquet's resteront éclairés et chauffés. Ouf.

☐ 1er novembre 2010

Tant que leur fric est en bonne santé...

■ En pleine attaque sur les retraites, le gouvernement a dégainé une série de remboursements et taxes sur la maladie. Pas question, là non plus de revoir le partage des richesses et le remboursement des dettes patronales et de l'Etat. Qu'importe si le tarif des complémentaires s'envole, si beaucoup ne peuvent plus se les payer, si les soins ne sont plus assurés pour tous. Leur bourse ou notre vie, il y a longtemps qu'ils ont choisi !

☐ 10 novembre 2010

Série : La moralisation du capitalisme (suite)

■ Les patrons de Molex ont licencié tout le personnel de l'usine Française en 2009. Ils refusent de payer le plan



«social», mais ont empoché un bénéfice de 54 millions d'€, et les actionnaires ont augmenté leurs dividendes de + 14,8%. Le patron de Telima (sous-traitant ERDF), lui, a licencié plusieurs salariés en quelques minutes, par l'envoi de... SMS. C'est ce que le medef appelle «supprimer les lenteurs administratives». Un petit « T-viré » sur le mobile et le (mauvais) tour est joué !

☐ 12 novembre 2010

Le droit de grève selon Copé

■ Après les multiples lois qui limitent le droit de grève, Copé en veut une autre pour «interdire le blocage des raffineries». Copé est, bien entendu, «un républicain» qui ne remet pas en cause «le droit constitutionnel de grève», mais, à condition qu'elles ne gênent rien. Ni le patron, ni le gouvernement, ni l'économie, ni le ci, ni le là. Faire grève pour rien, pour obtenir rien, ça c'est de la grève, «responsable» !

☐ 3 novembre 2010

Ceux qui donnent des leçons...

■ Critiqué, le parlement a corrigé ses retraites. Faut dire qu'il s'était auto-voté un régime en or au moment où il détruisait le nôtre. La presse a titré «les députés s'alignent sur le régime général». Diantre !

S'ils ont, certes, réduit leur système, il reste très éloigné de celui qu'ils nous ont voté. Ainsi un député percevra 1200€/mois après 5 ans de cotisations. Pas loin de la pension médiane ... mais après plus de 40 ans de cotisations ! Et, après 10 ans de cotises, chez les députés, on double : 2400€ !

Le cumul reste de mise. Exemple : Chirac perçoit 18892€ de retraite (député, maire, conseil général, cour des comptes, président) + 12000€ de conseil constitutionnel = 30800€ par mois. Le petit sarkorolex-fouquets aurait déjà assuré 25000€ de retraite. Quant à nos chers (très chers) PDG, ils se gavent de retraites chapeaux et autres auto-offrandes. La retraite moyenne d'un patron du CAC 40 est de 400 000€/an.

Spécial-dédicace enfin, aux rentiers, et tous ceux qui vivent sans travailler des placements financiers. Eux sont à la retraite depuis toujours... et dans le luxe. Mais, le problème, vous le savez, c'est nous !



Contre-réforme des Retraites

Abrogation de la loi !

❑ **Des journées de mobilisation massive depuis septembre, 70% de la population soutenant le mouvement, et, malgré tout, un gouvernement et un président qui ont choisi le passage en force...**

Face à cet oukase, le mouvement a pris des formes inédites. Dans de nombreux endroits, la base s'est organisée seule, au-delà des étiquettes, avec détermination.

Ces actions multiformes, allant des grèves reconductibles dans certains secteurs à des actions de blocage et de manifestations spontanées, se sont organisées partout. Elles ont été intergénérationnelles : jeunes, actifs, retraités.



L'action continue contre cette loi inacceptable car :

► elle est injuste : elle baisse à nouveau les pensions alors qu'un million de retraité-e-s vit déjà en dessous du seuil de pauvreté ; elle amplifie les inégalités et frappe plus durement les plus précaires ; elle

est la pire contre-réforme d'Europe en cumulant le recul des âges et l'allongement des cotisations pour un taux plein.

► La négociation n'a pas eu lieu. Le débat a été bâclé dans les deux chambres (parlement, sénat) réunies. L'affairisme règne avec les rapports Woerth-Bettencourt, et avec une loi qui offre 40 à 100 milliards aux fonds de pension gérés par... le frère de N. Sarkozy... !

Les retraites sont attaquées pour plaire aux marchés financiers voulant la preuve que la rigueur sévit en France, et pour inciter fortement, voire obliger, à verser aux fonds de pensions.

Le partage inégal des richesses est devenu évident pour un grand nombre. Les coups bas en bas et les cadeaux en haut, ça ne passe plus !

UNE « RÉFORME » EN CACHE UNE AUTRE

De plus, le Sénat a ajouté un amendement prévoyant de « réfléchir » en 2013 à « une réforme systémique » : par points ou par comptes notionnels. Alors que le gouvernement ne cesse de répéter que sa réforme « résoud le problème des retraites », il en prépare déjà une autre. Quel aveu !

Dans ces systèmes, le calcul ne se fait pas sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière, ce qui aboutit automatiquement à la baisse des pensions.

Un système par points permet aussi de faire baisser les pensions en jouant sur la valeur du point. Un système à comptes notionnels introduit l'espérance de vie dans le calcul de la pension. Plus l'espérance de vie augmente, plus la pension baisse.

Le COR avait indiqué en janvier que ces systèmes étaient incapables de répondre aux problèmes démographiques, et que leur mise en place provoquerait une baisse de 20 % du niveau des pensions.

Enfin, il s'agit d'une individualisation maximum. Sous le vocable « libre choix » se cache l'aggravation des inégalités. Les moins bien payés auront tendance à vouloir travailler plus longtemps pour avoir une meilleure retraite. Ils auront une double peine, des petits salaires et une durée de retraite encore plus courte !

De tels projets constitueraient une nouvelle régression. Raison de plus pour continuer le combat !



Contre-réforme des Retraites

Abrogation de la loi !

NE LÂCHONS RIEN !

Les actions interprofessionnelles, qui se poursuivent, attestent bien que la lutte continue, mais que nous sommes entrés dans une nouvelle phase, qui succède à celle caractérisée par une grève reconductible portée par de nombreux secteurs.

Tout pousse à une action permanente, continue. Depuis le début, Solidaires a expliqué qu'une série de grèves de 24h ne suffirait pas, qu'il faudrait frapper le patronat à la caisse, bloquer l'économie.

Les travailleurs des raffineries, du rail, et aussi une partie des routiers, des fonctionnaires de l'Etat et de l'hospitalière, des collectivités territoriales, des déchets, de l'énergie, et encore bien d'autres secteurs... ont reconduit la grève et tenu plusieurs semaines en espérant une généralisation.

La proposition de Solidaires de soutien à ces grèves a été refusée. Faute d'un appel clair et unitaire de l'intersyndicale à la généralisation, pour ne pas s'essouffler, le mouvement reconductible a été suspendu, alors que, selon Borloo, nous étions « à 2 doigts d'une absolue catastrophe économique ». En décodé : le mouvement était à 2 doigts de pouvoir gagner !

La mobilisation sociale a été très forte, mais le mouvement généralisé qui était nécessaire pour gagner n'a pas eu lieu. Une nouvelle journée de mobilisation aura lieu le 23 novembre. Nous devons nous en emparer pour faire entendre notre voix.

Le mouvement contre la contre-réforme des retraites a posé la question fondamentale du partage de la richesse produite. Cette question n'a pas été résolue, et même pas débattue ! Continuons ! Ne lâchons rien !

MANIFESTONS
MARDI 23 NOVEMBRE
11 h 30 Place de la République



Qui est illégitime ?

□ En mai 2008, Sarkozy (interrogé sur la demande du Medef de remettre en cause la retraite à 60 ans) répondait sur RTL :

« je ne le ferai pas, je n'en n'ai pas parlé pendant ma campagne présidentielle, ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les français, je n'ai donc pas de mandat pour faire cela »

C'est lui-même qui le dit : sa réforme des retraites est... illégitime !

Contrairement aux dires de prétendus « responsables » (?), ce n'est pas la lutte qui est devenue « illégitime », mais le vote d'assemblées de parvenus et d'un gouvernement qui vit dans le luxe et s'attaque à la population. Ceux, qui, sans en avoir le mandat, ont voté la loi !

C'est un véritable coup de force contre les salariés. Car le débat de fond n'a jamais eu lieu, ni au parlement, ni au sénat, ni dans les médias, encore moins dans les négociations. Un débat de fond que l'on peut résumer par une question : *la répartition des richesses actuelle (qui a évolué de dix points en faveur du capital et en défaveur des salariés en 25 ans) est-elle juste ?*



Travailleurs de l'Amiante SNPE et ROXEL

26 novembre : procès en préjudice(s)

❑ **Le 1er procès en préjudices concernant SNPE et ROXEL doit avoir lieu le 26 novembre. Rassemblement de soutien à 13h 30.**

Plusieurs salariés de ZF Masson et Ahlstrom, préretraités dans le cadre de l'amiante, ont intenté des procès avec l'Andeva concernant deux préjudices : préjudice d'anxiété et préjudice économique (pertes liées au départ en préretraite).

Gagnés en première instance, puis en appel à la cour de Paris et de Bordeaux, les procès ont été portés en cassation par un patronat pas enclin à payer pour le risque mortel qu'il a fait courir à ses salariés.

Le 11 mai 2010, cette cour a validé l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux pour ce qui concerne le préjudice d'anxiété. Il s'agit d'une décision définitive qui consacre le préjudice d'anxiété pour les travailleurs de l'amiante.

Concernant le préjudice économique, elle a considéré « l'obligation qui était faite aux salariés de donner leur démission » estimant que « la perte de revenus résultait de la mise en œuvre du dispositif légal » et que « les salariés n'étaient pas fondés à obtenir de l'employeur fautif, réparation de cette perte de revenus... »

Ainsi, très curieusement, la cour de cassation qui n'ignore rien de la faute de l'employeur, qui constitue indiscutablement la cause déterminante de l'option des salariés pour la préretraite, considère que la perte de revenus est le résultat du dispositif légal... qui exonérerait ainsi l'employeur de toute responsabilité !

Mais cet arrêt aurait pu entraîner une cassation sans renvoi. Or le jugement est



renvoyé devant les Cours d'Appel de PARIS et de TOULOUSE. La Jurisprudence n'est pas fixée sur le préjudice économique tant que les Cours de renvoi de Paris et Toulouse n'ont pas statué.

Plusieurs procès se sont ouverts depuis, en France, concernant d'autres entreprises. Dans ce cadre, des ex-salariés de SNPE et ROXEL ont intenté un procès à SNPE/ROXEL pour faire valoir le préjudice d'anxiété, ainsi que le préjudice économique subi en tant que travailleurs de l'amiante.

Ce procès s'inscrit dans la suite des procès de ZF Masson et Ahlstrom qui ont été initiés par l'Andeva avec ses cabinets d'avocats (Me Teissonniere). Ils résultent d'une initiative nationale de l'Andeva, visant à faire valoir les droits de tous les travailleurs de l'amiante et établir une jurisprudence en ce sens.

Après une séance de conciliation (20 avril pour Roxel, 27 avril pour SNPE) qui n'a rien donné, le procès en première instance aura lieu le vendredi 26 novembre 2010 pour SNPE et pour ROXEL.

Une cinquantaine de dossiers a été déposée dont 27 par l'association *Allo Amiante* membre de l'Andeva. Ce sont les premiers dossiers de SNPE et ROXEL. D'autres sont en cours de constitution.

L'UPR SUD de SNPE et ROXEL vous appelle au rassemblement de soutien le 26 novembre devant le tribunal de Bordeaux à 13 h 30 (Procès à 14 h)

Attention : vérifiez quelques jours avant que la date soit maintenue



Medef-City



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

LA LOI RETRAITE ET LA PRERETRAITE AMIANTE

■ Le sénat a décidé le 19 octobre, dans le cadre du projet de la loi sur les retraites, « de maintenir le dispositif actuel de préretraite et l'âge de départ à 60 ans pour les salariés exposés à l'amiante », alors que, dans un premier temps, la loi prévoyait un report à 62 ans, y compris pour le décompte du temps d'exposition et donc de la date de départ en préretraite. Nous attendons les modalités d'application pour préciser cette question. La CARSAT (ex-CRAMA) n'avait pas, au moment de publier ce bulletin, de document officiel.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

LE PLAFOND SECU POUR 2011

■ Le plafond sécu qui sert au calcul de certaines prestations mais aussi aux cotisations (comme pour les mutuelles) devrait être porté au 1.1.2011 à 2945 € mensuel (35340 € annuel) soit une hausse de + 2,1%. Il faut attendre la parution au JO pour connaître le montant officiel.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



Repas de Fin d'Année

Jeudi 16 Décembre

L'UPR vous propose de participer au convivial repas de fin d'année. Ce repas aura lieu le Jeudi 16 décembre au restaurant d'entreprise SNPE.

Rendez-vous à 11h 30 pour l'apéritif et ses toasts (salle Montaigne), puis à 12h pour le repas.

Menu

Gratinée de St Jacques et Ecrevisses
Sauce Hollandaise

ou

Tartare de Saumon

Pavé de Loup, Beurre Blanc Saveur Passion

ou

Faux Filet en Crouste, Sauce cèpes

Fromage Brebis et Confiture Cerise Noire

Tiramisu à la crème de Marron

ou

Croquant Poire au Caramel

Café et Vin

Choix de votre menu à l'inscription

Prix : 20 € (tout compris)

Inscriptions avant le 10 décembre auprès de :

MF HAZERA : 06.21.43.39.00

MC MARTZEL : 06.12.23.75.08



L'âge de la retraite en question...



Manifestons pour nos pensions !

❑ « Pas question de baisser le pouvoir d'achat des retraités » avait dit, main sur Rolex, Sarkozy face aux caméras de TV. On juge au résultat : 0,9 % de hausse des pensions en 2010 faisant suite aux 1% de 2009.

De fait, les pensions baissent automatiquement depuis 1993 en raison de l'indexation sur les prix et non plus les salaires. Le décalage qui s'opère entraîne, année après année, les retraités vers la misère.

Quant à l'indexation sur les prix, on constate chaque mois l'arnaque. Les prix des produits que nous utilisons couramment grimpent (gaz, électricité, alimentaire, produits premières nécessités). Le gouvernement a montré l'exemple avec la hausse du tarif de l'électricité, loin de celle de nos pensions !

Pour défendre notre pouvoir d'achat et le retour à l'indexation sur les salaires, rejoignez la banderole de l'UPR Sud :

**Manifestons Jeudi 25 novembre
10 H Place Rodesse Bordeaux**

Rendez-vous

23 nov



**Manifestation
Défense des
Retraites**

🕒 11 H 30 Place de la
République

25 nov



**Manifestation
défense pouvoir
d'achat retraités**

🕒 10 h Place Rodesse
à Bordeaux

26 nov



**Procès Préjudices
Amiante SNPE ROXEL**

Vérifiez quelques jours avant que
la date du procès soit maintenue

🕒 Rassemblement 13H 30
Tribunal Bordeaux

2 dec



**Réunion Retraités
Préretirés Sud de
SME & Roxel**

🕒 14 h à la
Cafétéria SNPE

16 dec



**Repas Fin d'Année
retraités et préretraités
SNPE et ROXEL**

🕒 11H 30 restaurant
d'entreprise SNPE (voir p7)



Retrouvez
toutes nos
infos sur
le web :

sudsnpe.fr

LES MAUX DE LA FIN

[Mme Bettencourt -environ 34 millions d'€ de revenu mensuel- a reçu un « petit » chèque de 30 millions d'€ de bouclier fiscal. Ça lui manquait pour finir son mois. 1169 fortunés ont reçu, chacun, 362126 € soit 20 ans de SMIC chacun. De quoi remettre quelques louches de caviar dans la marmite. 18764 riches se sont partagés 679 millions d'€, 20% de plus qu'en 2008. Vive la crise. Pendant ce temps, le gouvernement fait la chasse aux niches fiscales... dans les couches populaires (mariés, pacésés, taxe santé, tripleplay etc...). Il pourrait cependant réexaminer le bouclier fiscal, mais « à condition que l'impôt sur la fortune soit supprimé ». C'est vrai, quoi, faudrait quand même pas aller vers la régression sociale !]